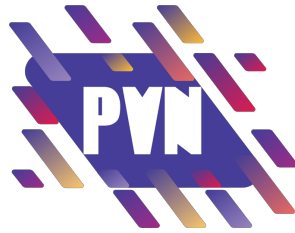


Synthèse des Sessions Plateforme Vie Nocturne @NIGHTS 2018



Du 15 au 17 novembre 2018



La Nuit à l'échelle Européenne

BIP de Bruxelles, Salle Brel, le jeudi 15 novembre de 14h à 15h30.

Session animée par Denis TALLEDEC, Directeur du Collectif Culture Bar-Bars, coordinateur de la Plateforme de la Vie Nocturne.

Les Intervenants et leur implication à échelle Européenne :

Marti NAVARRO REGAS, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Le Forum est par définition d'envergure européenne, avec 250 collectivités locales situées dans 16 pays européens.

Les problématiques du Forum autour de la vie nocturne sont très transverses : autour de la sécurité urbaine se déclinent en effet les notions de prévention des risques, d'espace public, de diversité, de transport, de citoyenneté, etc.

A l'échelle européenne, ces sujets sont à la fois envisagés de manière multi locales (avec des relais du Forum dans chaque pays), mais également au niveau de l'Union (commission et parlement).

Nathalie GURI, Eurocities.

Eurocities est un réseau de 140 villes européennes (45 villes partenaires) de plus de 250 000 habitants, situées dans 39 pays. Eurocities existe depuis plus de 30 ans.

Les problématiques d'Eurocities se définissent elles aussi à la fois au niveau multi national, et au niveau du gouvernement de l'Union Européenne.

Eurocities fait valoir le rôle essentiel des collectivités dans la mise en place concrète des dispositions de l'UE : en ce sens, la vie nocturne a été depuis peu identifiée comme un véritable sujet de politique publique, nécessitant la mise en place de gouvernances et de dispositifs adéquats.

Virginie MARTENS, GNI – HOTREC.

Le GNI est une organisation professionnelle, regroupant les indépendants de l'Hôtellerie et de la Restauration : bars, hôtels, restaurants, clubs et discothèques font partie des membres de ce groupement national.

Le GNI aborde les questions d'envergure européenne au travers de l'HOTREC, l'association ombrelle regroupant les groupements tels que le GNI, au niveau européen.

Etant donné la large latitude des heures d'ouvertures des établissements membres, la nuit est finalement souvent traitée au même titre que le jour.

La particularité du temps de la nuit se cristallise autour des problématiques de ressources humaines et de santé des salariés.

Audrey GUERRE, Live DMA.

Le Live DMA est une fédération d'acteurs des musiques actuelles, regroupant près de 3000 salles et lieux de concerts (dont les festivals) dans 14 pays d'Europe.

Autour de la vie nocturne, les enjeux se définissent en terme de culture, gentrification, nuisances sonores soit une approche transversale.

Les sujets sont souvent traités de manière multi locale, étant donné que la Culture est encore aujourd'hui une compétence réservée aux Etats.

Le constat d'une action nécessaire à l'échelle de l'UE pour le réseau est néanmoins actée, et les contours de cette initiative en cours de discussion (voir la session *Pop goes Politics*).

Franz STEINBACH, European Council of the Night.

L'EUCN est un groupement de professionnels et d'experts (70 contributeurs), issus de 9 villes en Europe, crée en 2016.

Un livre blanc, « Futures of the Night », a été récemment publié afin de soumettre des recommandations sur une meilleure gestion de la vie nocturne, en partenariat avec l'UMIH.

Alexander BUCHELI, NewNet.

New Net, issu du Nightlife Empowerment & Well-being Implementation Project de 2011, est une fédération d'associations à but non lucratif agissant au niveau de la santé et de la prévention des risques. Les associations du réseau accompagnent 7 grandes villes européennes dans des campagnes de sensibilisation et la mise en place de dispositifs de prévention des risques.

Les sujets en lien avec la vie nocturne sont nombreux : addictions, consommation de stupéfiants, alcool, sécurité et sureté, prévention.

Quel est l'intérêt d'envisager la Nuit à l'échelle européenne ?

(Synthèse des réponses collégiales)

- L'échange d'expériences : pouvoir s'inspirer, bénéficier de conseils pour améliorer, éviter les erreurs.
- Se sentir moins seul, regagner en énergie : constater que nous ne sommes pas les seuls à faire face à ce problème. Faire appel à l'intelligence et l'énergie collective pour continuer les démarches et mener les combats.
- Démystifier les clichés : multiplier les exemples concrets, issus de cultures et de contextes différents pour mettre à mal des représentations négatives et conservatrices de la Nuit.
- Prendre du recul et de la distance : cerner les problématiques véritables (celles qui ressortent quel que soit le contexte) et saisir les éléments reproductibles, ainsi que les zones à considérer en fonction des spécificités locales.
- Considérer les chiffres avec un volume démultiplié, afin de faire valoir la véritable pesée économique de la Nuit.

Que peut-on faire concrètement pour faciliter une action commune, globale et transversale en faveur de la Vie Nocturne à échelle européenne ?

- Utiliser les chiffres : collecter, traiter, analyser, en prenant en compte ce qui existe déjà, mais qui n'est pas synthétisé à l'échelle européenne.
Accompagner cette analyse de données de « narratifs », pour mieux faire valoir et convaincre les autorités (nationales et européennes) de la pesée économique de la vie Nocturne.
Est également évoqué, sur un thème plus spécifique, la création d'un Observatoire Européen de la Musique (sur le quel le Live DMA est déjà en ordre de marche).
- Rencontrer et comprendre les organisations publiques (nationales et européennes) qui fonctionnent encore en silo. Montrer (avec des chiffres), l'intérêt d'une approche transverse. Les fonctionnaires de la Commission et du Parlement peuvent en cela être des alliés précieux (Secrétariat Général de l'UE).
- Etre dans une posture d'anticipation : réfléchir en amont des réglementations et proposer des solutions, inspirées de situations locales.
- Redéfinir les cadres des appels à projets pour les financements européens (ou les rendre plus accessibles, car très lourds en termes de gestion), ou identifier des réseaux existants (ou des groupes à créer) pour les gérer, en faveur de plusieurs acteurs multi locaux.

CONCLUSION :

Il semble se dessiner une opportunité pour la Vie Nocturne, d'être portée comme un sujet de politique publique à part entière.

Les divers acteurs concernés sont matures dans leurs expériences et réflexions, et déjà réunis autour de la table (notamment au travers de la Plateforme de la Vie Nocturne).

Il est à présent impérieux pour l'ensemble des intervenants de croiser les analyses quantitatives et qualitatives : si la vie nocturne est travaillée en silos depuis des années, tant du côté de la puissance publique que du côté des professionnels, il devient nécessaire d'introduire de la transversalité dans les expertises.

Ces dernières doivent d'ailleurs se donner pour mission de défaire les *a priori* au sujet de la vie nocturne, pour se projeter dans une dynamique positive pour les territoires.

Face aux nouveaux enjeux économiques, sociétaux et culturels de la Nuit, l'approche doit à la fois être transversale, mais également s'appuyer sur des partenariats public/privés.

La Plateforme de la Vie Nocturne, au travers de l'action de ses membres (Eurocities, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Ville de Paris, Bordeaux, Nantes,...), se propose de mettre en place une démarche concrète en ce sens, et ce dès le début de l'année 2019.

La Plateforme européenne de la Vie nocturne est par définition la surface idoine pour répondre à ces enjeux. Elle appelle donc l'ensemble des organisations, associations collectivités à se joindre à ses travaux et participer à la définition d'un cadre de travail pour une meilleure harmonisation à l'échelle européenne.

Cette dernière s'appuiera sur une approche transversale et la prise en compte des singularités de chacun.

La Gestion et le Partage de l'Espace Public :

Fuse de Bruxelles, Salle Principale, le jeudi 15 novembre de 16h à 17h30.

Session animée par Marti NAVARRO REGAS, Chargé de Mission pour le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, membre de la Plateforme de la Vie Nocturne.

L'aménagement de l'espace public impacte directement le sentiment de sécurité et de bien-être des habitants, en particulier la nuit. Les intervenants de cet atelier présentent quelques exemples et retours d'expérience sur leur gestion de l'espace public et la façon dont ils pilotent son partage.

Julien de MARCHIN, Ville de Liège, Belgique.

La Ville de Liège a récemment mis en place un Conseil de la Nuit ayant pour objectif de mettre en place des actions concrètes autour des sujets :

- de la qualité de vie des habitants.
- de la gestion de l'espace public.
- de la propreté publique.
- du dynamisme commercial.
- de la sécurité et sureté publiques.

Le Conseil de la Nuit permet également de rassembler pour la première fois autour de la même table tous les acteurs de la vie nocturne (police, exploitants, noctambules,).

Alexandra SIARRI, Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux présente le projet « Bordeaux la Nuit », une nouvelle approche de la gestion de l'espace public.

Concrètement, deux actions phases ont été implémentées : d'une part, un calendrier concerté, qui réunit toutes les offres de vie nocturne, et permettent aux exploitants de partager l'information avec les usagers ; d'autre part, une opération à visée de médiation « un jour, une nuit », qui permet d'apaiser les relations avec les riverains du quartier « Les Bassins à Flots ».

Ces actions basées sur le partenariat illustre le modèle de la Ville de Bordeaux, largement plébiscité par les acteurs culturels et festifs.

Rien VAN DER STEENOVEN, Ville de Rotterdam, Pays-Bas.

Les officiers de Marine Civile de Rotterdam sont sous la responsabilité directe du Maire de la ville. Leur mission sur l'espace public est d'identifier les troubles de l'ordre public et de s'assurer de leur résolution via une collaboration public-privé.

La Ville de Rotterdam est également concernée par les revendications de tranquillité publique d'une part, et de droit à la fête d'autre part.

Pour tenter de trouver un équilibre, un système de surveillance sonore objectif informe les exploitants de lieux lorsqu'ils dépassent les niveaux sonores autorisés ; et, si besoin, déclenche un rendez-vous de médiation avec les chargés de mission de la vie nocturne.

Daphné LE PHAN, Ville de Bruxelles, Belgique.

Avec un nombre important d'événements organisés tout au long de l'année, la Ville de Bruxelles est confrontée à une pression importante de la part des organisateurs, mais également des citoyens tenant à préserver leur qualité de sommeil ou de travail.

Pour gérer les conflits potentiels, la Ville de Bruxelles a mis en place un Comité de Management, qui gère en parallèle les demandes des organisateurs de soirées, mais également les besoins exprimés par les riverains.

Une des solutions consistent à faire tourner la localisation des événements éphémères dans la ville, et à les délocaliser en périphérie lorsque cela est possible.

Lakdar KHERFI, Médiation Nomade.

Créée il y a 6 ans, Médiation Nomade anime la vie nocturne des quartiers en périphérie des grandes villes de France comme Paris, Marseille, Lyon et Bondy. Leur approche consiste à créer un moment de dialogue convivial entre les habitants du quartier (en particulier les jeunes) et les animateurs, qui s'appuient sur des jeux et activités culturelles. L'objectif est d'offrir aux jeunes une alternative sur la façon de vivre la vie nocturne, et de leur donner les moyens de s'adonner à leurs passe-temps et passions.

Medy SEJAI, Ville de Montreuil.

L'aspect général de l'espace public joue un rôle central dans la perception de sa sécurité par les usagers. Pour citer l'urbaniste Danois Jan Gehl « les espaces froids, démesurés, envahis par le trafic des voitures sont des lieux où l'Homme ne se sent pas chez lui. Cet effet est encore amplifié la nuit.

C'est pourquoi un travail « d'humanisation de l'espace public » est en cours de réalisation dans la Ville de Montreuil.

Cette « humanisation » passe par plusieurs stratégies : par exemple, ramener les gens dans la rue en créant des pistes pour la promenade et les vélos.

Le travail de la Ville se concentre pour le moment sur l'espace central de la « Croix de Chavaux », qui est devenu un véritable lieu de rencontres et de partage de l'espace public.

DEBAT ET CONCLUSION :

Les enjeux et difficultés mis en évidence au cours du débat se concentrent sur la capacité à mettre en place des partenariats transverses, et des actions pratiques sur le terrain. A ce titre, la question de l'implication des citoyens (riverains et usagers de la nuit) dans le débat est cruciale.

On constate également la diversité des besoins, souvent en contradiction, entre ceux qui veulent dormir, travailler ou faire la fête.

Ces besoins doivent désormais directement impacter la manière dont les villes gèrent les plannings et les design urbains.

La gouvernance de la nuit : vers une stratégie globale et inclusive de la vie nocturne

BIP de Bruxelles, Salle Agora, le vendredi 16 novembre de 14h à 15h30

Session animée par Thierry CHARLOIS, Chef de projet sur la politique de la Nuit, Ville de Paris, Membre de la Plateforme de la Vie Nocturne.

Objectif de la table ronde : Contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique pour aider les collectivités à mettre en place des politiques globales et participatives de la vie nocturne.

La session se déroule en deux temps :

- Présentation par Thierry Charlois des grands axes constituant les bases d'un guide méthodologique de la gouvernance de la vie Nocturne.
- Réactions, retours d'expériences et commentaires des intervenants.

I/ Présentation des grands axes du Guide :

1. La gouvernance.

- Le portage politique : Qui a la légitimité pour porter politiquement une démarche globale impliquant de nombreux élus sectoriels et partenaires ?

* Le maire : Liège.

* Un adjoint dédié : Florence, Nantes, Paris.

* Un copilotage à plusieurs adjoints et le DGS : Bordeaux.

* Un « night ambassador » recruté : Londres, Tbilissi.

* Un « night ambassador » externe : Amsterdam, Berlin.

* Elus référent Nuit dans les mairies d'arrondissement à Paris.

- Le pilotage opérationnel.

1 chef de projet transversal :

- Coordonner les instances, travailler en réseau.
- Superviser la mise en œuvre.
- Evaluer, communiquer.

1 équipe projet dédié.

Des référents Nuit dans les différents services concernés.

- Les parties prenantes.

Les institutions	La municipalité : - Les élus et services concernés - Les mairies d'arrondissement ou mairies de quartier
	La préfecture
	Les communes voisines, la métropole, la communauté de commune
	le conseil départemental, la Région, l'Agence Régionale de Santé, Défenseur des Droits, etc.
Les organisations professionnelles	Les organisations professionnelles des établissements de nuit et organisateurs de soirées, syndicats de travailleurs, organisations patronales, acteurs de la nouvelle économie, etc.

Les associations	Les associations culturelles, riverains, prévention et réduction des risques, médiation, lutte contre les discriminations, associations féministes, étudiantes, usagers des transports, etc.
Les opérateurs et organismes spécialisés	Compagnies de transport, aménageurs, hôpitaux, SACEM, Forums Français et/ou Européen pour la Sécurité Urbaine, etc.
Les citoyens	Les habitants, les usagers, conseils de quartiers, conseils citoyens, etc.
Les personnalités qualifiées	Artistes, gérants de lieux emblématiques, organisateurs de festivals, chercheurs, etc.

- Les instances.

- * Conseil de la Nuit.
- * Comité de pilotage.
- * Groupes de travail.
- * Comité d'usagers.
- * Commissions locales.

2. *Le processus.*

- Mise en place et diagnostic.
 - Groupes de travail thématiques > objectifs et propositions concrètes.
 - Elaborer et valider un plan d'action.
 - Mettre en œuvre / superviser la mise en œuvre des actions.
- Les actions.
 - Groupes de travail thématiques > objectifs et propositions concrètes.
 - Elaborer et valider un plan d'action.
 - Mettre en œuvre / superviser la mise en œuvre des actions.
- Evaluation des actions.
 - Sur la base du diagnostic.
 - Elaborer un plan d'action : indicateurs de moyens, de résultats et d'impact.
 - Communiquer sur l'évaluation.

3. *Rendre compte.*

- Communiquer.
 - Communiquer en interne (en amont du lancement) et pendant le processus (état d'avancement régulier, fiche de suivi, réunions de DG ou référents).
 - Animer le réseau : bilan annuel, newsletter, newsflash, réseaux sociaux, librairie numérique.
 - Informer grand public : communiqués de presse, page web, etc.

- Evaluer la participation.
 - Efficacité : Le processus participatif contribue-t-il à l'élaboration d'actions partagées ?
 - Pertinence : Le processus répond-il aux attentes des parties prenantes ?
 - Adéquation territoriale : Les dispositifs de concertation locale impulsés par le processus correspondent-ils aux besoins spécifiques locaux ?
 - Cohérence : Le processus est-il adapté au processus de décision de la Ville ?
 - Impact systémique : Le processus influence-t-il les pratiques de prise de décision en dehors de son périmètre ?
 - Efficience : Le rapport entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus est-il satisfaisant ?

II/ Réaction des intervenants :

Manon REYNDERS, gestionnaire de projet chargée de la coordination du conseil de la nuit de Liège.

Mise en place récente d'un Conseil de la Nuit, sur la base du constat d'absence du sujet vie nocturne aux tables de concertation (or touche de nombreux sujets).

La problématique à Liège se concentre sur l'occupation de l'espace public la nuit et les événements temporaires (le quartier festif, le Carré étant historique et bien intégré au rythme de la vie locale).

L'approche privilégiée est celle de la communication et de la prévention (versus les sections) : expliquer le rôle de chacun (établissements, riverains, usagers, ville), informer des événements exceptionnels, recueillir les mécontentements / plaintes pour analyse.

Daphné LE PHAN, manager de la tranquillité publique, Ville de Bruxelles.

La Ville de Bruxelles a choisi l'approche transversale au niveau local, avec la mise en œuvre d'une charte issue de la concertation des établissements, riverain, services de la ville et représentants de la région.

Cette charte s'appuie sur un système de mesures des nuisances, qui sont ensuite observées chaque mois (avec reconduction des autorisations de nuit ou sanctions).

La Ville travaille également beaucoup sur la médiation : travailleurs de rue, associations locales. Elle limite le nombre d'événements et accompagne les établissements (hotline pendant la nuit, équilibrage du nombre de bars dans certains quartiers, moratoire interdisant les changements d'affectation).

Bertrand LUKACS, président de l'association Habiter Paris.

La situation à Paris est particulière, car la gestion de la Vie Nocturne se partage entre la Mairie et la Préfecture, sans que le partage des responsabilités soit clair et lisible pour les citoyens.

Il semble y a voir de plus une asymétrie entre les démarches permettant l'ouverture de nouveaux établissements ou l'obtention d'autorisation (nuit, terrasse) et les procédures de suivi de plaintes émanant des riverains.

La prise de conscience de l'impact du bruit sur la santé est insuffisante (seconde pollution sonore) et dépasse largement la confrontation entre riverains et établissements (le bruit de la circulation par ex).

Les procédures d'évaluation des politiques de nuit doivent donc intégrer une mesure objective des nuisances sonores, et s'appuyer sur des outils existants (Bruiparif).

David DEHARD, coordinateur à Court-Circuit, Pôle Musiques Actuelles, Wallonie-Bruxelles.

En Belgique, l'obstacle majeur à la mise en place de politique de gouvernance de la vie nocturne, est la répartition des pouvoirs entre les diverses instances : les villes défendent la culture, quand la région doit appliquer les régulations sonores, alors que la fédération détient les prérogatives de santé publique.

Le résultat est l'augmentation des fermetures préventives des établissements (ou du refus d'autorisation pour les festivals) de la part des bourgmestres.

Les phases d'audit de la situation doivent absolument intégrer les données de pesée économique : combien d'emplois, de chiffre d'affaires et de taxes complémentaires sont générés autour de l'organisation d'un événement culturel comme un festival ?

Thierry CHARLOIS, pour la Ville de Paris, en réponse aux diverses réactions des intervenants.

Le rôle des commissions de régulation : il s'agit de partager de manière confidentielle les données réunies par la Ville, la Préfecture et les organisations professionnelles au sujet d'établissements qui posent a priori problème, sur le sujet exclusif de la tranquillité publique (on ne discute pas ici de problèmes sanitaires, de travail dissimulé etc).

Des données sur le travail de ces commissions sont communiquées plusieurs fois par an aux citoyens, tout en respectant l'anonymat des établissements concernés.

La diversité de la nuit : territoires, genres, usages et accessibilité.

BIP de Bruxelles, Salle Zinneke, le vendredi 16 novembre de 11h30 à 13h00

Session animée par Michel BOURDINOT, Chargé de mission 'Ville la Nuit », Ville de Nantes, Membre de la Plateforme de la Vie Nocturne.

Cette session d'échanges entre divers intervenants se propose de faire le point sur un certain nombre de sujets liés à la diversité : quelle définition de la Nuit ? Quelle typologie d'usagers ? Comme la vie nocturne permet-elle de concilier les usages et rapprocher les citoyens et quels sont les points de frottements ? Comment se définissent les inégalités sociales à l'aune de la nuit ? Que peut-on attendre de la Nuit.

En introduction, Michel BOURDINOT rappelle que la session s'appuie sur les travaux des groupes de la Plateforme Vie Nocturne, initiés en 2017 pour la première Conférence à Paris, approfondi lors d'un séminaire en juin 2018 et porté à débat pour la NIGHTS 2018.

Il apparaît ainsi que, rien que dans sa définition, il soit complexe d'appréhender la Nuit : le temps de la nuit est-il celui sans lumière ? Celui qui vient tout de suite après la sortie du travail ? Les activités de début de soirée en font-elles partie ? Peut-on s'appuyer sur une classification quelconque pour déterminer les établissements de nuit (code NAF ou classification INSEE ?).

La Nuit semble en tous cas porter une dimension émotionnelle forte où les citoyens « sortent de leurs rôles sociaux » et ouvrent la porte à des sentiments de liberté, d'attrait de la transgression qu'elle soit créative ou violente.

Il apparaît alors compliqué d'établir une lecture linéaire des usagers de la Nuit : chacun peut avoir un usage de la Nuit différent selon la tranche horaire, être appréhendé en tant qu'individu ou en tant que groupe, que cellule familiale. Il a également la dimension rituelle, qui se répète chaque jour ou chaque semaine ; et l'usage exceptionnel, à l'occasion par exemple d'un grand événement.

Michael SPANU, Chargé d'Etude chez Culture Bar-Bars, Docteur en Sociologie, Membre du Comité éditorial de la revue Volume !

En réponse à la question des typologies d'usagers de la Nuit, Michael SPANU se réfère à l'article écrit par Murray Melbin en 1978, *Night as a Frontier (1)*.

Cet article s'inspire de documents d'archives relatant la vie nocturne au temps des anciennes colonies. Ces éléments sont mis en perspective de ce que l'auteur perçoit de la vie nocturne à Boston dans les années 70.

Le principal enseignement étant l'homogénéité des divers « groupes » d'usagers, par ailleurs très segmentés les uns par rapport aux autres, de même que le constat des extrêmes : plus de violence, mais également plus de solidarité.

Maria CARAJ, Membre du comité du quartier Saint-Géry, Ville de Bruxelles.

Le fonctionnement du comité vise à apaiser les relations entre riverains du quartier, établissements et noctambules.

Un des constats principaux est que les femmes sont en grande minorité dans l'espace public lorsque vient le temps de la Nuit.

En parallèle, il semble y avoir une perte de la notion de citoyenneté / responsabilité de la part des noctambules ou des individus qui déambulent la Nuit.

La clé d'une réconciliation entre les usages et les genres est dans l'implication : comment faire en sorte que la notion citoyenne survive au temps de la Nuit ?

Les riverains ont clairement un rôle à jouer dans cette « sensibilisation » de chacun. Cependant, à date, aucune action ou initiative concrète n'a réussi à aboutir sur le terrain.

Mathilde ARMANTIER, co-fondatrice de l'association « A Nous la Nuit ».

Créée en 2016, l'association « A Nous la Nuit » vise à sensibiliser les citoyens et usagers de la Nuit aux préjugés et aux inégalités liés aux genres et aux sexualités la Nuit, dans les villes.

Certes la place des femmes dans la nuit est évidemment au centre des préoccupations et des constats d'inégalités.

L'enjeu pour l'association est cependant de s'ouvrir à toutes les minorités.

L'élément d'évaluation est celle de l'équipement : pourquoi certaines minorités doivent préparer et « s'équiper » la nuit pour se sentir en sécurité ?

Quelle image cela peut-il renvoyer, quel impact pour l'utilisateur concerné ? et comment faire en sorte que cette évolution des comportements (protection) ne devienne pas des pratiques pérennes et de l'ordre de la fatalité.

Laurent FOISSAC, membre du bureau de l'association nationale Bistrots de Pays.

Le constat est que, dès que l'on sort du territoire des Villes, les initiatives en terme de gouvernance de la vie nocturne sont tout à fait inexistantes. Il en est de même de l'offre économique : les campagnes, les zones de montagnes, de forêts, semblent les territoires oubliés de la Nuit.

Or, les acteurs de la vie nocturne de ces territoires ruraux sont des contributeurs à part entière à la Diversité de la Nuit : la culture du « Bistrot de Village » dépasse largement les clichés.

Ils sont un véritable laboratoire de mixité (classes sociales qui se retrouvent au même endroit, seule proposition de rassemblement par ailleurs) et témoignent des « façons de vivre » des habitants.

Lakdar KHERFI, Chef de Projet de l'association Médiation Nomade.

Créée il y a 6 ans, Médiation Nomade anime la vie nocturne des quartiers en périphérie des grandes villes de France comme Paris, Marseille, Lyon et Bondy.

Leur approche consiste à créer un moment de dialogue convivial entre les habitants du quartier (en particulier les jeunes) et les animateurs, qui s'appuient sur des jeux et activités culturelles. L'objectif est d'offrir aux jeunes une alternative sur la façon de

vivre la vie nocturne, et de leur donner les moyens de s'adonner à leurs passe-temps et passions.

Médiation Nomade est tout à fait consciente du stigmatisme existant sur les banlieues, territoires également abandonnés des politiques publiques (a fortiori nocturnes) et de l'offre économique. On a souvent l'image du « jeune des banlieues qui vient prendre sa revanche dans les quartiers riches », et sème le trouble à l'ordre public.

Si c'est une réalité qui n'est pas niable, il faut aujourd'hui travailler les méthodes pour influencer sur ces comportements déviants et violents.

A commencer par prendre conscience du contexte : certains individus masculins avouant par exemple ne pas avoir l'occasion de parler à des femmes dans leur vie quotidienne plus d'une ou deux fois par an !

Michael SPANU, Chargé d'Etude chez Culture Bar-Bars, Docteur en Sociologie, Membre du Comité éditorial de la revue Volume !

En réponse aux interrogations sur la justice sociale de la vie nocturne, Michael SPANU fait références aux travaux de Nancy Fraser (2) :

Le premier constat est que désormais, « la diversité des identités collectives a remplacé les intérêts de classe comme enjeu politique fondamental, pour la vie diurne comme pour vie nocturne ».

L'injustice fondamentale n'est donc plus l'exploitation, mais la **domination culturelle ET économique** qui se perpétue la nuit.

Il faut donc chercher à réhabiliter une conception de la justice sociale fondée sur deux dimensions complémentaires, la **redistribution et la reconnaissance**, censées garantir le **plein accès à l'espace public**.

Ces deux dimensions correspondent à deux types d'injustice, l'injustice **socio-économique** (exploitation, marginalisation ou exclusion économique) et l'injustice de type **symbolique** (domination culturelle par imposition de modèles sociaux).

Mais ces injustices sont, à des degrés divers, **enchevêtrées**.

L'exemple des femmes ou des autochtones est représentatif de cette situation, puisque la reconnaissance de leur statut rend ce dernier d'autant plus réel et augmente les risques de victimisation.

Pour sortir de cette dichotomie, Fraser nous invite à réinterpréter la reconnaissance en **remplaçant l'identité par le statut**. Ainsi, ce n'est plus l'identité spécifique de l'individu ou d'un groupe qui nécessite une reconnaissance, mais plutôt le **statut de partenaire à part entière de l'interaction sociale, ce qu'elle traduit par la « norme de la parité de participation »** (p. 50).

Le déni de reconnaissance, dès lors, ne signifie pas la dépréciation de l'identité, mais plutôt une relation de subordination sociale ou subordination statutaire, au sens d'un empêchement à participer en tant que pair à la vie nocturne qui résulte d'un ensemble institutionnalisé de codes et de valeurs culturelles.

L'analyse serait toutefois incomplète si elle n'était pas arrimée à **une réflexion plus large sur l'espace public moderne** où, comme le rappelle Ferrarese dans l'introduction, « s'expriment et se forment les identités sociales » (p. 9).

Après avoir proposé de traiter le déni de reconnaissance comme une « subordination statutaire », on peut voir ce qui, dans une conception classique et bourgeoise de l'espace public (généralement diurne), même s'il postule l'égalité formelle des participants, masque des formes élémentaires de domination.

En ce sens, il faut être attentif à la manière dont l'espace public nocturne devienne un site institutionnel de construction du consentement dans une logique de domination, alors même que la nuit présente généralement et historiquement une pluralité de publics que Fraser nomme « contre-publics subalternes » (p. 127)

Cette appellation (“contre publics subalternes”) signalent la relation de subordination, mais aussi de contestation par rapport aux publics dominants. Ces contre-discours constituent pour Fraser une des conditions essentielles favorisant l'idéal de parité de participation.

(1) NDT : « Night as Frontier » a été publié en 1978 dans l'American Sociological Review (vol.43, n°1, pp. 3-22). La traduction du texte a été réalisée par Thomas Alam, Anne-Cécile Douillet et Nicolas Kaciaf.

(2) : Nancy Fraser, XXXXX

